

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : ED

https://recours.permisdeconduire.gouv.fr

Maître Yohan DEHAN 174 rue de Courcelles 75017 Paris

2 2 JUIL. 2022

Paris, le Réf. :

Maître,

En date du 23 mai 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif, je vous informe que <u>les rectifications nécessaires ont été apportées dans son</u> dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la décision référence 48\$1 qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation, l'adjoint à la cheffe de la section des recours du bureau national des droits à conduire

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 Standard: 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60 Adresse internet: www.interieur.gouv.fr